

ID: 004-210402293-20231212-632023-DE

## MAIRIE DE VALBELLE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°63/2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé:

Convocation et affichage: 05/12/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9. Nombre de membres présents : 9.

## Objet: PROJET ABRI BUS – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2024

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de créer 2 abri-bus dans la commune, le premier sur la place, à proximité de l'arrêt du bus, le deuxième sur le parking de l'école. Monsieur le Maire propose aux conseillers d'acheter 2 abris-bus en bois à fixer sur dalle béton

Le montant total de l'opération (confection des 2 dalles, achat et pose des abri-bus) est de 6 748,98 € HT.

Cette opération peut être subventionnée à 70 % au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve projet de créer 2 abri-bus dans la commune pour un montant de 6 748.98 € HT;
- Sollicite l'aide financière du Département au titre des Amendes de Police 2024 ;
- Approuve le plan de financement ci-après :

\*Département Amendes de Police : 4 724.29 € soit 70 % \*Commune : 2 024.69 € soit 30%

Total: 6 748.98 €

- S'engage à financer la part communale de l'opération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, VALBELLE le 14 décembre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire Raymond GROS